

---

## Magasin des adolescentes, ou dialogues d'une sage gouvernante avec ses élèves de la première distinction. Pour servir de suite au Magasin des Enfants. Tome premier.

**ATTENTION** : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

**Numéro d'inventaire** : 1995.01410.1

**Auteur(s)** : Jeanne-Marie Leprince de Beaumont

**Type de document** : publication jeunesse

**Éditeur** : Jacquenod Père & Rusand libraires (rue Mercière, au Soleil, Lyon Lyon)

**Mention d'édition** : 5ème édition

**Période de création** : 3e quart 18e siècle

**Date de création** : 1768

**Inscriptions** :

- gravure : Bandeau en tête de chaque partie Lettrines 2 p. de titre gravées avec monogramme pour chaque partie 1 cul-de-lampe en fin d'avertissement
- ex-libris : Ex libris sur étiquette imprimée et collée en 2e de couv. "De la bibliothèque de Monsieur de Daron"

**Description** : Cartonnage recouvert d'une basane dorée aux plats sup. et inf. ; dos à faux compartiments, le second portant mention sur fond de cuir grenat du titre abrégé, le troisième la tomaison, les autres des palmettes dorées avec motif floral ; ruban signet bleuté ; tranches marbrées.

**Mesures** : hauteur : 160 mm ; largeur : 95 mm

**Notes** : Ouvrage composé de deux parties en un seul tome 1e éd : 1756

**Mots-clés** : Littérature de jeunesse (y compris les contes et légendes), publicité relative à la littérature de jeunesse

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : XXIV-192-232

Mention d'illustration

ill.

Sommaire : Avertissement Publié avec approbation et privilège

MAGASIN  
DES  
ADOLESCENTES,  
OU  
DIALOGUES  
D'UNE SAGE GOUVERNANTE  
AVEC SES ÉLÈVES  
DE LA PREMIÈRE DISTINCTION.

---

*Pour servir de suite*  
au MAGASIN DES ENFANTS.

---

Par Madame LEPRINCE DE BEAUMONT.  
TOME I. PREMIÈRE PARTIE.  
CINQUIÈME ÉDITION.



A LYON,

Chez JACQUENOD, pere, & RUSAND, Libraires,  
rue Merciere, au Soleil.

---

M. DCC. LXVIII.  
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.



